

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 4 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly Sorin, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE qui donne pouvoir à Martial RICHARD, Solène GODARD qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Vanessa BROCHARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue aux élus à cet avant-dernier conseil municipal de l'année, et salue la présence de la presse.

Madame le MAIRE souhaite avoir une pensée pour Monsieur Pascal PERROT, ancien conseiller municipal décédé le 29 octobre 2022.

Sylvain MOULET souhaite rappeler que Monsieur PERROT avait été candidat sur leur liste aux dernières élections municipales.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le MAIRE lit les pouvoirs et excuse l'absence de Vincent AIRIAU et Sophie PACE qui rejoindront la séance en cours si cela leur est possible.

Damien MECHINEAU est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est adopté sans observations à l'unanimité.

1 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Madame le MAIRE rappelle que pour donner suite à la démission de Madame Catherine MORCEL le conseil a délibéré pour réduire le nombre d'Adjointes à 7.

Madame le MAIRE rappelle que c'est le nombre d'adjointes au maire qui détermine l'enveloppe globale des indemnités. Les indemnités sont exprimées en pourcentage de l'indice terminal de la Fonction publique. Les taux plafond sont fixes pour le maire et les adjointes. Pour les conseillers délégués ce taux est libre mais doit rester dans les limites de l'enveloppe correspondante.

Madame le MAIRE rappelle les noms des Adjoint(e)s de pôle, des Adjoint(e)s et des conseillers délégué(e)s.

Madame le MAIRE informe le conseil qu'elle va désigner un nouveau conseiller délégué par arrêté, Monsieur Nicolas GILLIER. Ce nouveau conseiller délégué prendra le relais sur l'économie locale avec l'Adjoint Daniel BONNET.

Madame le MAIRE dit qu'une nouvelle répartition de l'enveloppe des indemnités est proposée pour l'adapter à cette nouvelle composition.

Madame le MAIRE présente la réduction des pourcentages et des montants des indemnités du Maire, des Adjoint(e)s et des Conseillers délégué(e)s pour rester dans l'enveloppe maximale.

Sylvain MOULET dit que Nicolas GILLIER aura comme délégation l'économie locale. Il demande si ça n'aurait pas été mieux de choisir un conseiller qui serait déjà chef d'entreprise, comme Vanessa BROCHARD par exemple.

Myriam VERDIE rappelle que Vanessa BROCHARD est déjà conseillère déléguée.

Sylvain MOULET propose alors Morgane BONNET.

Madame le MAIRE rappelle que Nicolas GILLIER s'investit dans la commission Economie locale depuis le début du mandat, et qu'il est aussi le représentant de la commune au sein de la commission de l'Agglomération.

Sylvain MOULET dit que pour lui tous les conseillers municipaux devraient disposer d'une indemnité, même petite. D'autres communes le font, comme à La Planche où tous les conseillers municipaux ont une indemnité de 40€.

Madame le MAIRE rappelle que cette orientation n'a pas été retenue en début de mandat, et que les modalités décidées alors seront poursuivies.

Question adoptée à l'UNANIMITE

2 - Composition des Commissions municipales - Modification

Madame le MAIRE rappelle qu'après la démission de Madame Catherine MORCEL, Isabelle CHANTRY a intégré le Conseil municipal en tant que nouvelle élue, et va intégrer des commissions.

Madame le MAIRE dit qu'étant à mi-mandat, elle a proposé à tous les élus leurs éventuels souhaits de changement.

Madame le MAIRE dit qu'après avoir échangé avec les élus membres, elle propose de supprimer la Commission Transports Mobilité qui était animée par Catherine MORCEL et de transférer les questions en rapport avec la voirie à la Commission Voirie, et les questions en rapport avec les Transports scolaires à la commissions Affaires Scolaires.

Madame le maire précise que presque tous les membres de la Commission Transports Mobilité font partie de l'une des deux autres, sauf Nelly BACHELIER qui acte cette suppression et ne souhaite pas intégrer l'une des autres.

Madame le MAIRE précise que Vanessa BROCHARD restera référente sur la Commission Transports Mobilité intercommunale.

Madame le MAIRE dit que Sylvain MOULET lui a transmis avant le conseil les souhaits de modification de son groupe.

Evelyne RAULET dit qu'elle ne souhaite pas de changement.

Madame le MAIRE présente la nouvelle composition des commissions municipales.

Question adoptée à l'UNANIMITE

3 - Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Madame le MAIRE rappelle les attributions de la Commission d'appel d'offres. Elle dit que la CAO de Vieillevigne n'a pas l'opportunité de se réunir souvent car une commune de cette taille lance peu de marchés supérieurs aux seuils de procédure formalisée.

Madame le MAIRE propose l'intégration de Martial RICHARD en remplacement de la conseillère municipale démissionnaire.

André LEBRETON dit que cette commission pourrait se réunir plus souvent pour d'autres marchés.

Madame le MAIRE dit que dans ce cas elle perd sa qualité de Commission d'appel d'offres.

Madame le MAIRE rappelle qu'une commission d'analyse se réunit toujours pour analyser les offres des différents marchés.

Sylvain MOULET dit qu'il est membre titulaire de la CAO et n'a jamais participé à des commissions d'attribution de marchés

Sylvain MOULET dit que par souci de transparence il faudrait que tous les membres titulaires de la CAO soient associés.

Madame le MAIRE dit qu'elle entend l'observation, mais que jusqu'à présent les commissions sont thématiques, selon le marché à attribuer. Par exemple, Joël PHELIPPON a été associé à la commission d'analyse pour le marché restauration scolaire

Sylvain MOULET fait le vœu d'être associé aux prochaines commissions d'attribution de marchés.

Question adoptée à l'UNANIMITE

4 - Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS

Madame le MAIRE dit que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale doivent être membres du conseil municipal.

Madame le MAIRE dit qu'Isabelle CHANTRY souhaite intégrer le CCAS en remplacement de Catherine MORCEL

Madame le MAIRE rappelle le nom des autres membres.

Question adoptée à l'UNANIMITE

5 - Désignation des représentants au sein des commissions de Clisson Sèvre et Maine Agglomération

Madame le MAIRE dit que Vanessa BROCHARD et Solène GODARD ont déjà pris le relais pendant la vacance des représentations, au sein de la Commission Mobilités et du Conseil d'exploitation Transports et Mobilités de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Elles souhaitent poursuivre ces fonctions.

Madame le MAIRE lit l'ensemble des représentations au sein des Commissions intercommunales.

Question adoptée à l'UNANIMITE

6 - Désignation de représentants auprès de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le MAIRE rappelle les attributions de la CLECT et propose le nom de Martial RICHARD en remplacement de Catherine MORCEL en tant que suppléant.

Question adoptée à l'UNANIMITE

7 - Décision modificative N°1 – Budget principal

Madame le maire propose de désaffecter 30 000 € des crédits prévus pour charges générales pour abonder le chapitre 012 : charges de personnel.

Madame le MAIRE explique que cet abondement est nécessaire en raison de l'augmentation du point d'indice applicable à partir de juillet 2022, qui représente environ 20 000 €

supplémentaires, ainsi que des remplacements nécessaires en raison d'arrêts maladie longs.

Madame le MAIRE précise que dans le cas des arrêts maladie, il y a un remboursement de l'assurance statutaire, comptabilisé sur une autre ligne budgétaire.

Sylvain MOULET demande quel est le montant total du chapitre 012 – Charges de personnel prévu au Budget.

Réponse apportée : Montant inscrit au chapitre 012 au Budget primitif 2022 : 1 400 300 €

Question adoptée à l'UNANIMITE

8 – Décision modificative N°2 – Budget principal

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit d'un mouvement comptable sans incidence financière.

Madame le MAIRE dit qu'il est nécessaire de transférer les crédits affectés à la vidéoprotection du programme Bâtiments au programme Voirie

Question adoptée à l'UNANIMITE

9 - Décision modificative N°3 – Budget principal

Madame le MAIRE dit que dans la gestion du cimetière on observe une évolution dans l'approche des décès. Les crémations commencent à être de plus en plus nombreuses

Madame le MAIRE explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits affectés au cimetière car des cavurnes supplémentaires avaient été commandées, il est nécessaire également d'installer les pierres tombales correspondantes.

Madame le MAIRE dit aussi que le travail sur les reprises de concessions s'accélère. Pour les concessions perpétuelles reprises, il est nécessaire de procéder aux exhumations qui sont à la charge de la commune.

Question adoptée à l'UNANIMITE

10 – Services – Redevances et Taxes 2023

Madame le MAIRE présente l'ensemble des tarifs proposés par les différentes Commissions.

Madame le MAIRE explique que pour les concessions des cavurnes il n'y a pas d'évolution, car lors de la mise en place il avait été créé un tarif tenant compte du coût d'installation, or depuis il avait été constaté que dans les communes aux alentours les tarifs étaient un peu plus bas. Ainsi, il avait été décidé de geler ce tarif en attendant d'arriver à une harmonisation, qui est désormais toute proche.

Adrien REMAUD rappelle que tous les tarifs présentés ont bien été vus par les Commissions.

Question adoptée à l'UNANIMITE

11 - Taxe d'aménagement – Reversement à Clisson Sèvre et Maine Agglomération

Madame le MAIRE explique que la Loi des Finances 2022 impose le reversement d'une partie de la Taxe d'aménagement à l'Agglomération. Ce reversement était auparavant facultatif.

Madame le MAIRE dit qu'une solution a été co-construite entre les communes, pour reverser 5% de la recette à l'Agglomération.

Madame le MAIRE présente les chiffres pour Vieillevigne.

Sylvain MOULET dit que la commune va reverser 5% de sa recette de Taxe d'aménagement, et demande si la Loi impose ce reversement mais ne fixe pas de montant.

Madame le MAIRE confirme et précise qu'il faut des délibérations concordantes des communes membres, pour une équité d'ensemble, mais que le taux est choisi librement.

Madame le MAIRE précise que la TA est une recette d'investissement, même si on sait que le budget Investissement est lié au budget Fonctionnement. Elle rappelle que l'Agglomération prend en charge de nombreux équipements et services d'intérêt intercommunal, pour les habitants de nos communes.

Sylvain MOULET dit que l'Agglomération dispose d'autres recettes.

Madame le MAIRE dit qu'en effet c'est le cas, mais que par exemple elle ne perçoit pas la Taxe foncière.

Madame le MAIRE dit que ses propos n'engagent qu'elle mais qu'elle considère logique qu'une partie de la Taxe d'aménagement revienne à l'Agglomération pour qu'elle aménage les espaces intercommunaux qui sont au service des habitants.

André LEBRETON dit que ce n'est pas l'Agglomération qui investit dans la petite enfance ou d'autres politiques seulement dans la piscine car les déchetteries ont un budget annexe.

Madame le MAIRE dit qu'il ne faut pas oublier que le budget déchets s'équilibre avec le budget principal.

Madame le MAIRE présente les termes de la convention de reversement.

Agnès MARTIN-HERBOUILLER demande si le reversement à verser est calculé sur la taxe émise ou encaissée.

Madame le MAIRE répond que c'est sur le montant inscrit au compte de gestion, donc encaissé.

Sylvain MOULET demande si on sait combien ça va représenter.

Madame le MAIRE dit qu'une estimation est faite en tenant compte des recettes de TA perçues par les communes les années précédentes.

Question adoptée à l'UNANIMITE

12 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Madame le MAIRE explique que dans les collectivités, les indemnités versées aux agents en cas d'accident de travail, arrêt maladie, etc ne sont pas versées par la Sécurité sociale mais par la collectivité. La collectivité contracte donc une assurance pour faire face à ces risques statutaires.

Madame le MAIRE dit que Vieillevigne adhère au groupement de commandes du Centre de gestion 44 pour cette assurance.

L'assureur titulaire du marché a résilié le contrat au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé de rester adhérents à ce groupement de commandes. Une fois l'assureur retenu par le CDG44 connu, la commune sera libre de contractualiser avec lui ou non.

Question adoptée à l'UNANIMITE

13 - Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF, Clisson Sèvre et Maine Agglo, ses communes membres et le SIVU Crèche Intercommunale

Christian JABIER explique que cette Convention territoriale globale (CTG) remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance en 2020. La CTG est prévue pour la période 2022-2026, entre la CAF et CSMA, les communes membres et le SIVU du pôle clissonnais.

Christian JABIER rappelle qu'en 2021 il avait été signé une convention administrative temporaire, pour pouvoir recevoir les financements de la CAF en attendant d'avoir le temps d'élaborer la CTG.

Christian JABIER présente les modalités de travail qui ont été suivies :

- Travail de coproduction avec les élus, les bénévoles et les professionnels. Participants pour Vieillevigne : la directrice de la Halte-Garderie, la Directrice Vie Scolaire et Les Loustics, la présidente des Loustics, Madame le MAIRE et Christian JABIER.
- Deux séminaires de travail en sous-groupes
- Rencontre individuelle de chaque commune avec les représentants de la CAF

Christian JABIER donne lecture à la Fiche de Diagnostic pour Vieillevigne, et apporte les précisions suivantes :

- De nouveaux parents bénévoles aux Loustics, élément très positif
- Mise en place du Conseil municipal Enfants, dont le Conseil d'installation s'est déroulé début novembre
- Le porte-drapeau junior qui fonctionne très bien sous les directives de Nelly BACHELIER

Sylvain MOULET demande si les problèmes à l'Espaces Jeunes sont liés aux départs des animateurs.

Christian JABIER dit que non, pas vraiment, que c'est plutôt qu'aujourd'hui les jeunes sont plus difficiles à capter pour des activités.

Madame le MAIRE dit qu'il y a aussi des initiatives avec Les Loustics pour proposer aux parents des rencontres ou des activités en lien avec le thème de la parentalité

Madame le MAIRE dit aussi qu'à l'initiative de l'Agglomération un travail de formation sur les risques psychosociaux pour les jeunes a été proposé par exemple aux professeurs des collèges, lycées et maisons familiales, un travail qui a porté des fruits.

Christian JABIER dit qu'un autre exemple est la soirée organisée le 17 novembre pour les parents sur les thématiques de genre qui touchent beaucoup de jeunes en ce moment.

Christian JABIER présente les Fiches Action retenues dans la CTG.

Madame le MAIRE rappelle que des actions ont déjà été mises en place, comme la formation des enfants aux gestes qui sauvent organisée à Vieilleville par la Protection civile et l'Agence régionale de santé.

Madame le MAIRE dit que jusqu'à présent les CEJ étaient signés par les communes et par l'Agglomération, avec des financements pour chaque axe retenu. Cette CTG permet d'avoir une meilleure vision d'ensemble, sans compartimenter, pour pouvoir bénéficier des aides et des financements de la CAF pour leur mise en place.

Madame le MAIRE dit que le projet de Convention, adressé aux élu(e)s avec la convocation, est un document riche et intéressant à consulter.

Sylvain MOULET demande où sera construite la nouvelle crèche municipale.

Madame le MAIRE lui rappelle qu'il était présent à la réunion de présentation du Plan Guide du 20 octobre où tous ces éléments ont été présentés aux élus.

Question adoptée à l'UNANIMITE

14 - Coût de l'élève École publique Paul Émile Victor – année scolaire 2021-2022

Christian JABIER dit que comme chaque année le Conseil municipal doit approuver le coût de l'élève, après examen de la Commission. Le calcul tient compte des diverses rubriques qui composent le soutien financier municipal à l'école Paul-Emile-Victor.

La hausse du coût de l'élève s'explique non pas par une hausse des dépenses globales, mais par la diminution du nombre d'élèves, qui rend mathématiquement supérieur le montant des dépenses par élève.

Sylvain MOULET dit que cette situation fait le bonheur de l'école privée.

Madame le MAIRE dit qu'en effet ce calcul est fait pour pouvoir établir la subvention à verser à l'école privée par le biais de la convention avec l'OGEC. Ce montant individuel est multiplié par le nombre d'élèves de Sainte Jeanne d'Arc pour déterminer le montant de la subvention à verser.

Madame le MAIRE dit qu'on espère que ce nombre va se rééquilibrer rapidement. Déjà il y a un décalage avec l'année en cours car il est calculé sur l'année N-1.

Madame le MAIRE dit que c'est de toute façon la règle du jeu. Il faut cependant tenir compte de l'impact dans le budget de la commune, car il n'y aura pas une baisse des dépenses à Paul-Emile-Victor, seulement une hausse de la subvention versée à Sainte Jeanne d'Arc.

André LEBRETON demande s'il n'y a que des élèves de Montréverd scolarisés à Vieillevigne.

Madame le MAIRE précise que c'est parce que à Saint-André-Treize-Voies il n'y a pas d'école publique, c'est pour cela que la mairie verse à Vieillevigne le coût des élèves scolarisés à Paul-Emile-Victor.

Myriam VERDIE précise que les enfants qui ne sont pas de la commune et qui sont scolarisés à Sainte Jeanne d'Arc ne comptent pas pour le versement de la subvention.

Madame le MAIRE dit qu'il y a une seule dérogation, pour les parents qui sont entrepreneurs, et donc contribuables, sur la commune.

Question adoptée à l'UNANIMITE

15 - Effectifs scolaires : prise en charge des fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année – année 2022/2023

Christian JABIER présente les effectifs scolaires pour information au conseil.

Christian JABIER présente les montants de prise en charge proposés par la Commission, et dit que depuis plusieurs années il a été fait le choix de les augmenter progressivement, d'1% par an. Pour les livres de fin d'année la dotation est maintenue car suffisante pour l'achat des livres.

Question adoptée à l'UNANIMITE

16 - Fixation des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} janvier 2023

Christian JABIER dit que les tarifs de la restauration scolaire ont été abordés en Conseil d'école, plut tôt dans la semaine.

Christian JABIER dit que tout le monde connaît la situation aujourd'hui sur les prix.

Christian JABIER rappelle qu'en septembre 2021 la commune a changé de prestataire, tout en maintenant inchangés les tarifs facturés aux parents. Au 1^{er} septembre 2022, la hausse prévue au contrat a été appliqué. Elle n'a pas été répercutée sur les tarifs payés par les familles. Également, une indemnisation compensatrice pour circonstance imprévisibles (inflation) a été versée après négociation avec le prestataire. Enfin, au 1^{er} novembre, le prestataire a sollicité l'application d'une nouvelle augmentation due à l'inflation, pour laquelle l'entreprise a présenté les justificatifs correspondants. En tout, ça fait 20,07% de hausse entre le 1^{er} septembre 2021 et 1^{er} novembre 2022 sur les coûts pesant sur la commune.

Christian JABIER dit qu'après examen, à l'unanimité la Commission propose de partir sur un impact de 50% de cette augmentation sur les tarifs appliqués aux familles. Il faut savoir que les familles ne paient jamais la totalité du coût du service de restauration scolaire, il y a toujours un reste à charge. Mais sans répercussion au moins partielle des augmentations, le

reste à charge passerait à 40.000 € ou 50.000 € pour la commune, un impact considérable. Pour rappel également, les familles ne paient pas les coûts de fonctionnement ni de personnel, qui sont toujours intégralement pris en charge par la mairie.

Madame le MAIRE dit qu'en tout début d'année scolaire on a négocié les demandes d'augmentation. La loi depuis la rentrée a mis en place des modalités de transfert des coûts payés par les entreprises aux tarifs contractualisés avec les collectivités. Il y a eu une rencontre pour recadrer le partenariat.

Christian JABIER confirme que le prestataire a été rencontré. La situation inflationniste est constatée, en outre ce n'est pas un secteur d'activité où les marges sont importantes. L'autre moyen de retrouver des marges de manœuvre aurait été de modifier les repas, pour supprimer les fromages ou le dessert. Mais il y a des enfants pour qui le repas à la cantine est le seul repas complet de la journée.

Christian JABIER présente les nouveaux tarifs proposés. Il précise que le tarif pour les occasionnels est supprimé car il n'y en a pratiquement plus.

Madame le MAIRE dit que la facturation aux parents correspond au prix payé au prestataire, mais que tous les frais annexes, salaires, fluides, entretien des bâtiments sont absorbés par la commune. Ce principe n'est pas remis en question. On sait que ce n'est pas facile pour les familles mais on ne pouvait pas ne pas répercuter du tout cette hausse. Il est proposé de partager cet effort, pour pouvoir maintenir ce service de qualité et conserver l'intégralité du repas fourni aux enfants.

Madame le MAIRE dit qu'une information a été faite aux parents en Conseil d'école, sans préciser les tarifs mais en indiquant qu'ils allaient être délibérés aujourd'hui.

Madame le MAIRE dit que pour l'année prochaine il faut rester vigilants, car la commune subit des hausses sur tout.

Sylvain MOULET dit qu'il y a des communes qui appliquent des tarifs dégressifs selon le quotient familial, et demande si Vieilleville a envisagé cette possibilité.

Madame le MAIRE dit que bien sûr la question a été réfléchi. Mais le QF n'est pas le système le plus équitable, car avec la même tranche il y a des familles qui ne vivent pas de la même manière. A ce jour, Vieilleville reste sur l'orientation de demander la même participation à toutes les familles, car le prix des repas reste modeste, très maîtrisé.

Adrien REMAUD demande si les hausses seront aussi appliquées dans les autres communes qui ont le même prestataire.

Christian JABIER dit que les tarifs ne sont pas les mêmes car ça dépend ce que les communes demandent dans les cahiers de charges. Par exemple Vieilleville par contrat demande de favoriser les circuits courts. D'une commune à l'autre les tarifs peuvent être divers.

Adrien REMAUD demande s'il pourrait être envisagé le projet d'une cuisine centrale intercommunale.

Madame le MAIRE dit qu'il y a des expériences qui émergent sur l'agglomération nantaise. Mais qu'en raison de la distance géographique le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'y prête moins. De toutes façons les communes qui ont des cuisines propres subissent autant voire plus les hausses de prix.

Christian JABIER dit que les entreprises de restauration collective doivent aujourd'hui jongler avec le manque de denrées, et doivent pouvoir remplacer les produits manquants à la dernière minute. Quand on est tout seul c'est encore plus difficile.

Question adoptée à l'UNANIMITE

17 - Installation d'un équipement de Fitness de plein air sur le site du Lac des Vallées – Demande de subvention

Madame le MAIRE dit qu'elle prend le relais de Sophie PACE, absente, pour présenter la délibération.

Madame le MAIRE présente l'équipement dont l'installation est prévue sur le site du Lac des Vallées.

Madame le MAIRE précise que cet équipement est éligible à la subvention « Soutien aux Territoires » du département de Loire Atlantique car il répond à des objectifs fixés dans le Plan Guide.

Damien MECHINEAU dit que la Commission a consulté des habitants qui ont souhaité s'investir, pour le choix des modules. Il y aura 7 à 8 modules au total. L'espace identifié pour l'installation se situe à côté des jeux pour enfants, en face des barbecues et des toilettes.

Question adoptée à l'UNANIMITE

18 - Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols – Autorisation de signature de convention

Daniel BONNET explique qu'il s'agit du renouvellement de la convention concernant le service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Daniel BONNET présente les éléments de la convention.

Madame de MAIRE rappelle qu'à l'époque c'était la DDTM, service de l'Etat, qui se chargeait de l'instruction, avant le Syndicat du Vignoble. Désormais, c'est l'Agglomération. Elle précise qu'il s'agit seulement de l'étape d'instruction, car les autorisations restent une compétence de la commune.

Madame le MAIRE dit qu'au démarrage il s'agissait d'une convention sommaire dont le coût était calculé en fonction du nombre d'habitants. Cependant, toutes les communes n'utilisent pas le service de la même manière, ça dépend de l'organisation de leurs propres services. Ainsi, pour cette nouvelle convention, tous les actes possibles ont été listés, et chaque commune a choisi les services qu'elle souhaite réellement utiliser.

Madame le MAIRE précise que cette nouvelle convention représente un coût supplémentaire. Cependant, il s'agit de coûts que l'Agglomération a supporté jusqu'ici mais qui doivent revenir aux communes car la compétence reste communale. Les communes ont bénéficié pendant 4 ans de cette prise en charge de l'Agglomération, il est nécessaire désormais de revenir au prix réel du service.

Daniel BONNET dit que les services retenus par Vieilleville ont été approuvés par la Commission d'urbanisme.

Sylvain MOULET demande si la commune versera un montant à l'Agglomération pour chaque permis instruit.

Madame le MAIRE dit que ce sera une facturation à l'année.

Daniel BONNET précise que les services retenus dépendent de ce que chaque commune décide de faire en interne.

Sylvain MOULET demande si le coût est le même pour chaque commune.

Madame le MAIRE dit que le coût unitaire de chaque acte oui, il est le même pour tous.

Madame le MAIRE dit que le dimensionnement du service sera finalisé avec le retour de toutes les communes, pour ajuster le nombre d'agents. Actuellement le service est composé d'une équipe de 7 instructeurs, d'1 Responsable et d'1 Assistante administrative pour couvrir les besoins des communes.

Question adoptée à l'UNANIMITE

19 - Déploiement de vidéoprotection voirie – demande de subvention

Daniel BONNET présente les objectifs de tranquillité publique poursuivis par le déploiement de la vidéoprotection sur les voies départementales, et dit que le diagnostic permettant d'établir le dispositif a été fait par le Référent Surêté44 de la Gendarmerie Nationale.

Madame le MAIRE dit qu'il y a eu déjà plusieurs tranches de vidéoprotection déployées, sur des équipements publics : complexe sportif, salle Trianon et site mairie. L'objectif pour cette nouvelle étape est de sécuriser d'abord les axes routiers de la commune, et d'établir la liaison entre les différents sites.

Madame le MAIRE explique que le dispositif technique est en train d'être travaillé actuellement, et qu'en parallèle il est prévu une demande de subvention pour le fonds d'Etat.

Madame le MAIRE dit que la vidéoprotection sur le site mairie et le complexe sportif a porté ses fruits car on constate une baisse des actes de dégradation, même si on en déplore encore.

Sylvain MOULET demande si le principe est de mettre des caméras dans le bourg.

DANIEL BONNET dit que ce sera sur les entrées de bourg, les routes départementales.

Madame le MAIRE précise que le centre bourg n'est pas encore prévu dans cette première phase.

Alain BOUCHER dit que ce qui est important aussi est d'adapter l'ancien équipement au nouveau, pour avoir les images centralisées sur un seul site.

Sylvain MOULET demande s'il est possible de consulter le détail du dispositif.

Madame le MAIRE dit que le document n'est pas diffusable, mais qu'il peut être consulté en mairie par les élus qui le souhaitent.

Sylvain MOULET dit qu'une Commission Sécurité pourrait être créée.

Myriam VERDIE dit que c'est la Commission Voirie qui s'occupe du dossier.

Morgane BONNET dit qu'elle ne voit pas à quoi servirait de créer une nouvelle commission.

Madame le MAIRE dit qu'il faut savoir que les images prises ne sont visibles que pour les personnes autorisées, le cadre réglementaire est très strict.

Christian JABIER dit que de toutes façons le projet est déjà avancé. Il y a un diagnostic fait par la Gendarmerie, maintenant il y a des entreprises qui ont la capacité de répondre techniquement.

Alain BOUCHER dit que de toutes façons il y aura une présentation aux élus.

André LEBRETON dit qu'actuellement c'est le bureau qui s'en occupe.

Madame le MAIRE dit que des membres du bureau suivent le dossier mais pas tout le bureau. Également, il y a les agents de la mairie en soutien administratif et technique.

Madame le MAIRE dit que les élus restent bien sûr aussi sur le terrain pour parler avec les habitants, les jeunes. Comme beaucoup d'autres communes Vieilleville est victime de gestes d'incivilité, de bruit.

Christian JABIER dit que les désordres sont agaçants, mais restent assez limités. La mobilisation sur le terrain et auprès des parents porte ses fruits.

Madame le MAIRE dit qu'avec Christian JABIER elle est allée à la rencontre de jeunes qui ne faisaient rien de mal mais qui avaient un comportement agaçant, faisaient du bruit. On assiste à une auto-régulation qui commence à s'installer.

Christian JABIER dit qu'avant d'être élus nous sommes des citoyens. Nous sommes en permanence sur le terrain.

Damien MECHINEAU dit que le dispositif de vidéoprotection Voirie ne vise pas les désordres de ce type, ce n'est pas le même sujet.

Question adoptée à l'UNANIMITE

20 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame le MAIRE dans le cadre de ses délégations.

21 - Motion concernant les conséquences de la crise économique et financière pour les collectivités locales

Madame le MAIRE présente la motion rédigée par l'Association des maires de France (AMF).

Madame le MAIRE dit que Vieilleville bénéficie d'une situation financière saine et équilibrée. Cependant, la commune subit l'inflation comme les autres, notamment la hausse des prix de l'énergie.

Madame le MAIRE dit que ce contexte va peser sur le budget de fonctionnement et par voie de conséquence réduire les possibilités d'investissement. Depuis des années il est constaté le gel de la DGF (dotation globale de fonctionnement) tandis que la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) inquiète. Il n'y aura plus de levier fiscal et de dynamisme des recettes avec la hausse de la population.

Madame le MAIRE dit que l'AMF propose notamment d'indexer la DGF sur l'inflation, demande la révision de la sortie des aménagements de terrains des dépenses éligibles au Fonds de compensation de la TVA ainsi que la révision du calendrier de demande de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Question adoptée à l'UNANIMITE

Questions diverses

Madame le MAIRE invite les élus à assister à la cérémonie du 11 novembre et au passage de témoin du Porte drapeau junior.

Rappel de la diffusion du film « Les Croquantes » sur les Femmes en agriculture suivi d'un débat le 16 novembre.

Sans autre demande de prise de parole Madame le MAIRE dit que la séance est terminée